

ACCOMPAGNEMENT

La ville de Bromont a mandaté Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont (ACBVLB) pour accompagner les citoyens dans cette démarche de renaturalisation.

L'ACBVLB vous propose de vous accompagner par:

Des rencontres d'information

- 🐟 Une présence 5 jours/ semaine au pavillon éducatif du lac Bromont
- 🐟 Une visite de votre propriété pour mieux vous conseiller
- 🐟 Une sélection de ressources pour vous aider : professionnels, fournisseurs, sites internet de référence...



CONTACT

Pour contacter l'ACBVLB :

- Venez nous rencontrer
Pavillon du lac Bromont, situé à la plage municipale (50, rue Frontenac).
Heures d'ouverture (saison estivale):
Lundi & mardi : fermé
Mercredi, jeudi & vendredi : 10h00 à 17h00
Samedi & dimanche : 10h00 à 16h00
- Téléphone
450 263-3360
- Internet
info@lacbromont.com
lacbromont.ca



RIVERAINS ET BANDE
RIVERAINE VÉGÉTALISÉE,
UN PARTENARIAT GAGNANT-
GAGNANT!



Dès aujourd'hui, passez à l'action pour préserver votre terrain et la qualité de l'eau grâce à une bande riveraine végétalisée.



TONTE, NON MERCI!

Depuis 2017, la ville de Bromont a adopté une nouvelle réglementation pour les bandes riveraines :

Pour les pelouses qui existaient dans la bande riveraine le 16 septembre 2008, la tonte est maintenant interdite sur une largeur de 3 mètres. *

La largeur de 3 mètres se calcule :

1. à partir du haut du talus
2. en absence de talus, à partir de la ligne naturelle des hautes-eaux.



Cette norme de 3 mètres constitue une phase de transition. Des mesures plus sévères pourraient être prises par la ville de Bromont pour que la renaturation soit appliquée sur les 10 ou 15 mètres de bande de protection riveraine, en fonction des caractéristiques de votre terrain.

* Dans tous les autres cas, la tonte est interdite sur l'ensemble de la rive, qui a une largeur de 10 ou 15 mètres selon la pente.

Vous souhaitez en faire davantage dès maintenant? Allez-y! Plus votre bande riveraine est profonde, plus elle permet de limiter les apports en phosphore vers nos cours d'eau.

L'arrêt de la tonte va permettre la renaturation spontanée de votre rive. Les herbes hautes, ensuite les arbustes et les arbres viendront s'y installer d'eux-mêmes. Ces 3 strates sont importantes pour la solidité et pour l'équilibre écologique de votre bande riveraine.



PROJET RENATURALISATION, Y PENSEZ MAINTENANT...

Ce projet se réalise facilement en 3 étapes :

- 1- LOCALISATION DE VOTRE BANDE RIVERAINE : l'ACBVLB vous donne un coup de main!
- 2- PRÉPARATION ET ACHAT DES PLANTES : l'ACBVLB vous propose une liste de références!
- 3- PLANTATION : l'ACBVLB vous donne des trucs pour en faire moins!

Contactez-nous!

...POUR PLANTER EN AUTOMNE 2017 OU AU PRINTEMPS 2018.

La période de plantation des végétaux en mottes ou en contenants va théoriquement du dégel printanier au gel du sol en automne. Les deux grands pics de plantation sont toutefois le printemps et l'automne pour éviter les chaleurs estivales. Pour les végétaux à racines nues, la meilleure période se situe de la mi-avril à la mi-mai.

N'oubliez pas de réserver vos arbustes dès maintenant à la pépinière de plantes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi.

Rendez-vous sur le lien suivant :
<http://www.mrcbm.qc.ca/arbustes>